Février 2017

Actuel

Nouveau

NOUVEAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DE VOTRE AGENCE BIAT

A compter du mois de Février 2017, les numéros de téléphone de votre Agence changent. Ces nouveaux numéros d'appel figurent en bas de votre relevé de compte.

Le coût de l'appel vers votre Agence est le coût d'un appel vers un numéro **fixe local** de l'opérateur choisi pour votre appel.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller BIAT en Agence

Nouveau

NOTRE FILIALE ASSURANCES BIAT SE DÉVELOPPE ET OUVRE SON PROPRE RÉSEAU D'AGENCES



15 agences **Assurances BIAT** viennent de voir le jour en ce début d'année et sont désormais au service de nos clients Particuliers, Professionnels et Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Le réseau d'Agences Assurances BIAT met ainsi désormais à votre disposition :

- Une riche panoplie de produits d'assurance répondant à vos besoins aussi bien à titre privé que professionnel : Assurance Auto, Multirisques habitation, Multirisques professionnels pour votre local / matériel professionnelsetc
- Des garanties adaptées , des offres packagées et des montages spécifiques spécialement conçus pour vous.

N'hésitez pas à découvrir l'offre et le réseau d'Assurances BIAT sur le site **www.assurancesbiat.com.tn** et sur la page facebook @**LesAssurancesBiat**



Actuel



AVEC PROJET AVENIR, PRÉPAREZ L'AVENIR ET FAITES LE PLEIN D'ÉCONOMIES D'IMPÔT...

Projet Avenir est un contrat d'épargne (assurance-vie) qui vous permet de constituer, à votre rythme et dans des conditions fiscales très avantageuses:

- Une Epargne Education destinée au financement des études de votre enfant.
- Une Epargne Retraite destinée à vous assurer un complément de retraite.
- Une Epargne Projet destinée au financement de vos divers projets personnels.

Outre les multiples avantages de ce produit (épargne souple et à votre rythme, rémunération intéressante de votre épargne, possibilité d'adapter votre contrat à l'évolution future de votre situation et de vos besoins et projets,), l'avantage fiscal rattaché à ce produit reste de loin l'avantage le plus intéressant. Projet Avenir vous permet en effet de déduire vos versements épargne de votre revenu imposable et de réduire par conséquent le montant de votre impôt sur le revenu.

Vous pouvez en effet déduire de votre revenu annuel imposable les versements épargne que vous effectuez sur votre contrat Projet Avenir et ce **jusqu'à 10.000 DT /an.**

Projet Avenir vous permet ainsi de réaliser une économie d'impôt annuel pouvant atteindre (*) 3.500 DT / an, en fonction de votre revenu annuel imposable.

Afin de profiter de cet important avantage fiscal dès maintenant, il vous suffit de souscrire un contrat Projet Avenir ou, si vous en êtes déjà titulaire, d'augmenter vos versements épargne afin de bénéficier pleinement de ces avantages fiscaux. Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment effectuer des versements exceptionnels ou augmenter vos versements programmés.

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur les avantages de Projet Avenir ? Contactez rapidement votre conseiller en Agence.



COMPTE EPARGNE EN ACTIONS - CEA PROFITEZ DES OPPORTUNITÉS DE PLACEMENT BOURSIER ET RÉDUISEZ VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU

Vous souhaitez valoriser un capital ou rentabiliser une partie de vos revenus sur le moyen et long terme, diversifier vos placements, le tout dans un cadre fiscal avantageux ?

Nous vous proposons le **Compte Epargne en Actions CEA** qui vous permet de bénéficier à la fois du potentiel de rendement des placements boursiers et monétaires et d'avantages fiscaux très intéressants.

Support privilégié pour placer une partie de votre épargne en bourse, le Compte Epargne en Actions CEA vous permet aussi de déduire chaque année de votre revenu annuel imposable un montant **allant jusqu'à 50.000 Dinars**(*) et d'alléger ainsi votre impôt sur le revenu .

Pour connaître tous les avantages du CEA, prenez rapidement contact avec votre conseiller en Agence.